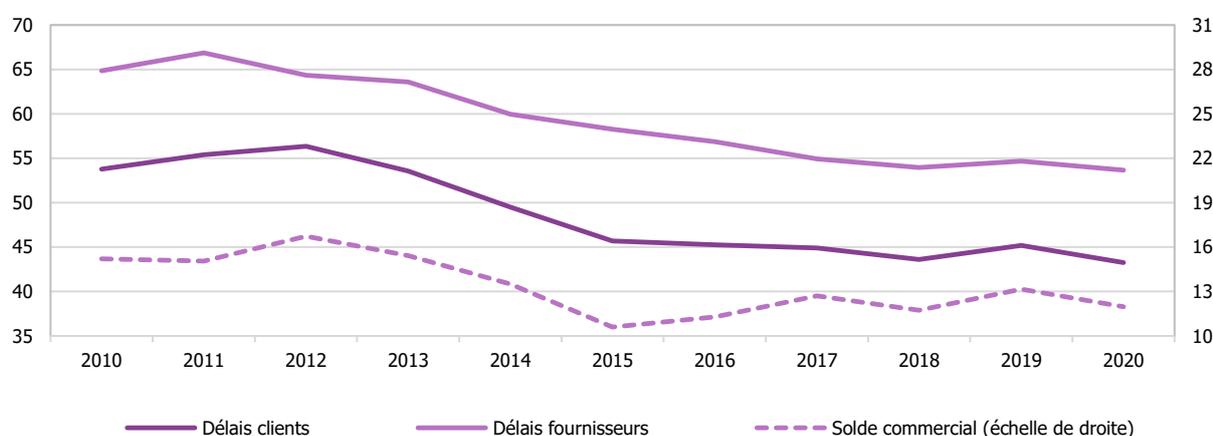


Article publié le 28/07/2022 par Eline ULYSSE

[EXPERTISE IEOM – Délais de paiement en Polynésie française : une dynamique favorable non impactée par la crise sanitaire mais un coût encore élevé pour certains secteurs | Outremers360](#)

EXPERTISE IEOM – Délais de paiement en Polynésie française : une dynamique favorable non impactée par la crise sanitaire mais un coût encore élevé pour certains secteurs

Évolution des délais de paiement et du solde commercial (2010-2020)



Source : IEOM

À travers l'analyse des bilans des entreprises collectés par l'agence de Polynésie française, l'IEOM publie chaque année un panorama des délais de paiement aussi bien structurel que conjoncturel.

L'analyse des bilans 2020 permet de porter un premier regard sur l'impact de la pandémie sur les relations inter-entreprises. Outremers360 a donc interrogé l'IEOM sur les principaux constats.

Quel a été l'impact de la crise sanitaire sur ces délais de paiement ?

Nous n'avons pas observé de dégradation des comportements de paiement en 2020 et même mieux il y a eu une légère amélioration du solde du crédit interentreprises. Il a diminué de 1,2 jour, à la faveur d'une réduction plus marquée des délais clients (-1,9 jour) que des délais fournisseurs (-1 jour). Cela peut sembler surprenant car les entreprises ont subi des pertes de revenus occasionnées par les mesures de restriction liées à la situation sanitaire, solde. Cette amélioration a en fait été favorisée par le déploiement de dispositifs de soutien public qui ont notamment permis aux entreprises de maintenir un bon niveau de trésorerie.

En Polynésie les délais de paiement sont-ils « hors délais » ?

Une réduction tendancielle des délais de paiement est observée sur une période de 10 ans. En 2020, les délais de paiement des entreprises polynésiennes s'établissent en moyenne à 43 jours de chiffre d'affaires pour les délais clients et à 54 jours d'achats pour les délais fournisseurs, soit à des niveaux inférieurs au délai maximal autorisé de 60 jours.

Les petites entreprises subissent-elles des délais de paiement plus longs ?

Oui et non. La taille semble en effet influencer la capacité d'une entreprise à négocier les délais de paiement avec ses fournisseurs. Les chiffres témoignent ainsi d'une position moins favorable pour les TPE, 47,5 jours contre 59,6 jours pour les PME et 53,9 jours pour les ETI. A l'inverse, les délais clients apparaissent plus courts pour les TPE (37,3 jours) que pour les entreprises de plus grande taille (49,2 jours pour les PME et 39,4 jours pour les ETI).

Quels sont les secteurs d'activité les plus pénalisés ?

Les secteurs de la construction, des transports, des services aux entreprises présentent les situations les plus dégradées en termes de délais clients, respectivement 89, 72 et 71 jours de chiffre d'affaires en 2020.

Pouvons-nous évaluer le coût global des délais de paiement pour les entreprises polynésiennes ?

La trésorerie susceptible d'être mise à disposition de l'ensemble des entreprises polynésiennes si aucun retard de paiement n'était constaté atteindrait 6,4 milliards de F CFP, soit 3,5 jours de chiffre d'affaires. À elles seules, les entreprises de construction bénéficieraient d'une trésorerie complémentaire estimée à 3,9 milliards de F CFP, dont les PME recevraient la plus grande part (2,1 milliards de F CFP).

Pour en savoir plus :

[Les délais de paiement en Polynésie française en 2020](#)

[Des entreprises polynésiennes résilientes face à la crise sanitaire](#)